

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	2
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER
- Présente en visio : Madame Anne BOUCARD et Madame Suzanne BROLLY
- Excusée : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts
Vu l'avis de la DRFIP du 22 juillet 2025,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Strasbourg du 2 février 2026,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

**B/2026/014 : Strasbourg-Centre - rue du Jeu de Paume, rue des Zouaves, rue de Lucerne
Acquisition foncière. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface totale de 8,41 ares auprès de la ville de Strasbourg au prix 653 676 € hors frais et taxes

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune de Strasbourg

- Section 33 n° 39 d'une surface de 1,65 ares
- Section 33 n° 40 d'une surface de 6,76 ares

La vente est consentie avec une obligation d'une durée minimale de 10 ans, de maintenir l'affectation sociale de l'ensemble immobilier.

2. D'autoriser la régularisation de l'acte de vente authentique dont le contrat actant la résiliation anticipée du bail emphytéotique.
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche, dont les honoraires du notaire.
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme